

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2020 à 20h30

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 27/05/2020 :

Le compte-rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Délégations consenties à Mr le Maire :

Mr le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 1 000€ ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000€ ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions d'un montant maximal de 3 000€ ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

3/ Délégation de fonctions du Maire aux adjoints :

Mr le Maire informe des délégations attribuées aux adjoints :

Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint, sera en charge de la commission « Bâtiments publics et privés de la commune ».

Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint, sera en charge de la commission « Aménagement des espaces publics et du patrimoine privé de la commune – hors bâtiments ».

Dominique PETITJEAN, 3^{ème} adjointe, sera en charge de la commission « Affaires Scolaires (bâtiments, cours, équipements diverses, représentants de la commune au SIVOS) ».

Violène PELLETIER, 4^{ème} adjointe, sera en charge de la commission « Vie Sociale (affaires, sociales, personnes vulnérables, personnes âgées) et Vie Locale (fête patronale, bulletin municipal, calendrier des fêtes, lien avec les associations, animations, bibliothèque) ».

4/ Commissions communales :

Commission Bâtiments publics et privés de la commune : Thierry THENOZ (vice-président), Laurence BADOUX, Guillaume CHEVAILLER, Sandrine GADOLET, Mireille GAUDET, Sébastien MARION, Sylvie MORESTEL, Violène PELLETIER et Dominique PETITJEAN (membres).

Commission Aménagement des espaces publics et du patrimoine privé de la commune – hors bâtiments : Thierry FAUSSURIER (vice-président), Laurence BADOUX, Guillaume CHEVAILLER, Sandrine GADOLET, Mireille GAUDET, Julien GERLAND, Cyril GUIDARD, Sylvie MORESTEL, Frédéric PERNET, Dominique PETITJEAN et Thierry THENOZ (membres).

Commission Affaires Scolaires (bâtiments, cours, équipements divers, représentants de la commune au SIVOS) : Dominique PETITJEAN (vice-présidente), Julien GERLAND, Florence LACOUR, Sylvie MORESTEL et Frédéric PERNET.

Commission Vie Sociale (affaires sociales, personnes vulnérables, personnes âgées) et Vie Locale (fête patronale, bulletin municipal, calendrier des fêtes, lien avec les associations, animations, bibliothèque) : Violène PELLETIER (vice-présidente), Laurence BADOUX, Thierry FAUSSURIER, Sandrine GADOLET, Mireille GAUDET, Cyril GUIDARD, Florence LACOUR, Sébastien MARION, Sylvie MORESTEL, Frédéric PERNET et Dominique PETITJEAN.

Commission parc photovoltaïque flottant / gravière : THENOZ Thierry - FAUSSURIER Thierry - PETITJEAN Dominique - PELLETIER Violène - PERNET Frédéric - GAUDET Mireille - LACOUR Florence - MARION Sébastien - BADOUX Laurence - CHEVAILLER Guillaume - GUIDARD Cyril - GERLAND Julien - GADOLET Sandrine - MORESTEL Sylvie (membres).

Commission « élaboration d'un plan local d'urbanisme » : THENOZ Thierry - FAUSSURIER Thierry - PETITJEAN Dominique - PELLETIER Violène - PERNET Frédéric - GAUDET Mireille - LACOUR Florence - MARION Sébastien - BADOUX Laurence - CHEVAILLER Guillaume - GUIDARD Cyril - GERLAND Julien - GADOLET Sandrine - MORESTEL Sylvie (membres).

5/ Désignation des référents :

Référent matériels utilisés par les agents techniques : Guillaume CHEVAILLER

Référent gestion du personnel : Julien GERLAND

Référent fête patronale / cérémonies : Cyril GUIDARD

Référent fleurissement : Florence LACOUR

Référent Ambroisie : Guillaume CHEVAILLER

6/ Désignation de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) :

Après dépouillement des voix, Mr le Maire a déclaré Mme Dominique PETITJEAN (vice-présidente), Mme Violène PELLETIER et Mr Thierry FAUSSURIER installés dans leurs fonctions de membres titulaires et Mme Sandrine GADOLET, Mr Guillaume CHEVAILLER, Thierry THENOZ installés dans leur fonction de membres suppléants de la commission d'appel d'offres de la commune de LESCHEROUX.

7/Commission de contrôle de la liste électorale :

Mr le Maire proposera à Mr le Préfet, Mme Laurence BADOUX pour siéger en tant que conseiller municipal.

8/Représentants au Comité consultatif Communal des sapeurs-pompiers volontaires :

Le Conseil Municipal décide de nommer en tant que représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires : Dominique PETITJEAN, Mireille GAUDET, Laurence BADOUX, Cyril GUIDARD et Thierry THENOZ

Suppléants : Violène PELLETIER, Sébastien MARION, Guillaume CHEVAILLER, Julien GERLAND et Sylvie MORESTEL.

9/Fixation du nombre des membres au CCAS et Election des représentants :

Le conseil municipal fixe à quatorze le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

Laurence BADOUX, Sandrine GADOLET, Mireille GAUDET, Florence LACOUR, Sylvie MORESTEL, Violène PELLETIER et Dominique PETITJEAN sont élus membres pour siéger au CCAS de LESCHEROUX.

10/Commission communale des impôts directs (CCID) :

Mr le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 27/07/2020. Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms suivants les conditions de l'article 1650 :

Mireille GAUDET, CHEVAILLER Guillaume, PELLETIER Violène, THENOZ Thierry, PETITJEAN Dominique, GUIDARD Cyril, BADOUX Jean-François, MARECHAL Pascal, BOURGOIS Albert, RUDE Paul, BERNARD Frédéric, MAURIN Thierry, CHOSSAT Geoffroy, FAUSSURIER Quentin, RUDE Richard, VULIN Laura, MOREL Tanguy, GREGAUD Sébastien, BOUTON Ludovic, PIROUX Angélique, FAUSSURIER Valérie, BASSET Céline, BOUTON Jean-Claude, ALBIERO Emilie.

11/ Election des délégués titulaire-suppléants au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'E-communication de l'Ain :

FAUSSURIER Thierry est élu délégué titulaire et GUIDARD Cyril, GERLAND Julien, délégués suppléants.

12/ Représentants au Comité Syndical du Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont :

Mr le Maire précise que c'est la CA3B qui désigne les représentants sur proposition de Mr le Maire. THENOZ Thierry (titulaire) et Julien GERLAND (suppléant) seront proposés à la CA3B.

13/Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Le conseil municipal décide, avec effet au 27 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 10.70% de l'indice brut terminal en vigueur.

14/Subvention exceptionnelle à l'association des conscrits de Lescheroux :

Le conseil municipal souhaite les accompagner pour qu'ils puissent organiser le banquet 2020 qui est programmé le 14 novembre et décide de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 100€.

15/ Désaffectation et déclassement d'une dépendance de la voie communale n°214 au petit villard :

Mr le Maire rappelle que le cabinet BABLET-MAGNIEN-GAUD de Saint-Denis-les-Bourg suivant un devis de 1 434€TTC a été désigné pour réaliser le bornage concernant la division de la parcelle A n°153 avec détachement d'une parcelle pour l'implantation d'une antenne relais d'une surface de 58 m² ainsi que la division de la parcelle A n°147 en limite de route pour régularisation de la limite et des abords immédiats, d'une surface de 43 m².

Le conseil municipal décide de désaffecter ce décroché d'une surface de 43 m² et en prononce le déclassement du domaine public en décidant de l'intégrer au domaine privé communal. Maître Alexandre BONNEAU est désigné comme notaire à Saint-Trivier-de-Courtes, en charge de cette affaire.

16/ Attribution logements de la cure :

Le conseil municipal décide d'attribuer le logement T2 à Mme MONTEIRO à compter du 1^{er} juillet 2020, suivant un loyer de 246.26€ mensuel.

Le logement n°4 de la cure de type 3 d'une surface de 61 m² est vacant.

17/ Travaux de réfection à la boulangerie :

Mr Nicolas BOULET, boulanger exerçant à St-Nizier-le-Bouchoux, souhaite développer son commerce en proposant un point de vente sur la commune de LESCHEROUX. Des viennoiseries et du pain seraient vendus dans un premier temps avec éventuellement plus tard une diversification en épicerie.

L'ouverture étant programmée le 15 août, 6j/7j (fermé le lundi), il convient de réaliser quelques travaux afin d'augmenter l'espace de vente et de rénover le local :

- PONCIN : devis de 6 915.84€ TTC (démolition cloison, travaux en plâtrerie et peinture)
- COMTET-PIN : devis de 1 600.80€ TTC (plomberies, pose d'un WC)
- VERVIER Philippe : devis de 1 248.68€ TTC (mise aux normes électriques)
- AMVR POUPON : 1 923.60€ TTC (faïence, ponçage des murs enduits)

Le budget est de 11 688.92€ TTC.

